

#### Rapport du Président

Séance Publique du mardi 7 décembre 2010

 $2^{\text{ème}}$  Commission N° CG-2010-4-2-2

#### Service instructeur

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Service consulté

#### BUDGET PRIMITIF 2011 AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE HAUTE-ALSACE

Résumé : Afin de rendre compte de manière globale des activités de l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace (ADT), il est proposé dans ce rapport d'examiner les aspects suivants :

- \* Situation financière analyse des comptes 2009 (annexe 1)
- \* Synthèse des principaux évènements 2010
- \* Perspectives et projets pour l'année 2011 (dont le budget 2011 et une note explicative en annexe 2)
- \* Avenant  $n^{\circ}4$  à la convention pluriannuelle de partenariat (annexe 3) et dispositions financières

A ce dernier titre, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 580 000 € pour l'année 2011 à l'ADT, dans le cadre de l'autorisation d'engagement pluriannuelle.

Enfin, il est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant n°4 à la convention pluriannuelle de partenariat avec l'ADT.

L'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace (ADT), créée à l'initiative du Conseil Général du Haut-Rhin, prépare et met en œuvre la politique touristique du Département, conformément à l'article L 132-2 du Code du Tourisme.

Il est précisé que l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace est la nouvelle dénomination, depuis son Assemblée Générale du 14 juin 2010, de l'Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin. Ce nouveau nom a été adopté afin de répondre à un souhait d'harmonisation des appellations de l'ensemble des comités départementaux du tourisme, dans un souci de lisibilité et de coordination par le Réseau National des Destinations Départementales (RN2D).

L'ADT contribue à assurer sur le plan départemental la mise en œuvre d'une politique de développement, d'aménagement, de promotion et de commercialisation touristique en collaboration avec les professionnels et l'ensemble des acteurs publics, associatifs et privés concernés par le tourisme.

La promotion et la communication sont assurées sous une bannière commune « Alsace ». La marque Haute-Alsace sera également développée afin de renforcer le marketing touristique du territoire.

Depuis 2009 une convention triennale de partenariat a été mise en place avec l'ADT.

En lien avec ses compétences et sa vocation à intervenir dans le secteur du tourisme, le Département apporte désormais son soutien financier à l'ADT dans le cadre de cette convention, pour lui permettre de réaliser ses missions présentant un caractère d'intérêt général et participant à la politique globale d'action en faveur du développement économique et touristique du Haut-Rhin.

Cette convention cadre a pour objet de formaliser, sur une base triennale, les conditions du soutien tant financier que sous forme de mise à disposition de biens ou de personnel, du Département à l'ADT.

Les principaux objectifs de l'ADT sont les suivants :

- > assurer sur le plan départemental la mise en œuvre de la politique de développement, d'aménagement et de promotion du tourisme ;
- > apporter son concours aux initiatives tendant à développer le tourisme existant dans le département du Haut-Rhin et en Alsace ;
- coordonner les activités des différents organismes de tourisme existant dans le département en liaison avec les autres structures départementales et régionales;
- > mettre en place ou développer des partenariats touristiques avec des organismes des départements et régions limitrophes et/ou qui partagent des objectifs communs ;
- > œuvrer en matière de coopération transfrontalière et transnationale;
- > rechercher et de collecter toutes les ressources susceptibles d'accroître les possibilités d'action ;
- promouvoir les opérations d'aménagement à but touristique, d'assurer la protection des sites, du pittoresque et du patrimoine et de procéder éventuellement à toute acquisition ou location à cet effet ;
- mettre en œuvre les objectifs ci-dessus dans l'intérêt départemental en cohérence avec la politique touristique définie par le Conseil Général du Haut-Rhin conformément à la Loi et au Code du tourisme.

L'analyse financière de l'exercice 2009 est jointe en annexe 1.

#### I. SYNTHESE DES PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'ANNEE 2010

Les faits marquants de l'année 2010 sont les suivants :

#### Schéma départemental du tourisme et des loisirs

Le schéma départemental du tourisme et des loisirs s'est achevé le 31 décembre 2009.

Pour mémoire, les objectifs de ce document, qui fixaient la stratégie en matière de tourisme du Département du Haut-Rhin, étaient les suivants :

- un travail sur les produits d'itinérance et les séjours de famille ;
- une politique d'aide à l'émergence et au développement d'équipements structurants;
- un recentrage de la politique du Département/ADT sur des actions de partenariat (l'ADT « Animateur de réseaux »).

Une évaluation de ce schéma a été menée en 2010, dont les résultats ont été présentés à la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche du 19 avril 2010.

Conformément à l'article 3.2 de la convention triennale de partenariat, les crédits prévus par le Département dans le cadre du schéma départemental du tourisme et des loisirs ont été maintenus en 2010 et ont été affectés à la réalisation de différentes opérations de promotion touristique.

## Développement et renforcement de la politique de coopération interdépartementale avec l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin

Les deux agences de développement touristique de Haute-Alsace et du Bas-Rhin ont formalisé le développement des liens entre les deux associations par la signature d'une convention de partenariat ainsi qu'une convention de gestion en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Ce partenariat porte sur la production, la promotion et la commercialisation de l'offre touristique alsacienne, avec notamment :

- √ le développement des éditions interdépartementales ;
- ✓ les actions de promotion et de prospection touristique ;
- ✓ les Services de réservation Loisirs-Accueil (SLA) avec la coproduction du catalogue régional et la vente en ligne sur Internet dans le cadre d'une boutique ou d'une place de marché électronique Alsace en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme et les Offices de tourisme ;
- ✓ la création d'un portail d'entrée Internet commun aux 2 ADT ;
- ✓ le développement et la valorisation des filières thématiques communes : patrimoine juif, produits du terroir, enfants, familles, Massif des Vosges, cyclotourisme, randonnée pédestre, etc... ;
- ✓ le développement d'une politique de communication vers les collectivités locales, les professionnels du tourisme et le monde associatif des deux départements.

Par ailleurs, la création du compte bancaire collectif affecté à l'objet du partenariat, qui était prévue dans la convention de gestion, est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

#### II. PERSPECTIVES ET PROJETS POUR L'ANNEE 2011

Les principales actions envisagées en 2011 sont les suivantes :

#### En matière de promotion :

- Réalisation d'éditions touristiques généralistes et thématiques avec notamment des éditions régionales réalisées en partenariat avec l'ADT du Bas-Rhin ;
- Développement des technologies de l'information et de la communication (site internet ADT de Haute-Alsace Circuits GPS multimedia Newsletter Alsace diffusion par emailing);
- Mise en place d'un site Internet de Destination Alsace (site commun au Comité Régional du Tourisme Alsace et aux 2 agences de développement touristique) ;
- Poursuite de la gestion de la documentation ;
- Participation à des salons grand public et workshops professionnels, à des opérations de promotion et évènementiels divers ;
- Contribution à des projets Interreg : Tourisme dans la région métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur 2009-2012 (3 ans), projet Démarrage 2010-2012 (3 ans) ainsi que le projet Lieux Mythiques 2011-2012 (2 ans) : « chemins transfrontaliers de randonnées à pied et à vélo pilotage vers les lieux mythiques dans le Rhin supérieur » ;
- Projets Pôle d'Excellence Rurale (PER) Haut-Rhin / Vosges « Tourisme de Mémoire 14-18 ». Ce PER sera porté par l'ADT de Haute-Alsace et 4 axes de travail ont été identifiés: ingénierie, promotion des sites et du tourisme de mémoire à l'échelle du massif des Vosges, pédagogie et commercialisation;
- Mercatique évènementielle territoriale : congrès de la Fédération Nationale des Gîtes de France et de la Fédération du Club Vosgien, assemblée générale de la Fédération Française de Ski, soutien au développement et à la promotion du tourisme de mémoire et militaire, 50ème anniversaire de la Route Verte et autres évènementiels ;
- Poursuite des actions liées à la promotion collective du Massif des Vosges, l'ADT de Haute-Alsace assurant la maîtrise d'ouvrage des opérations menées dans le cadre de cette promotion collective en liaison avec les autres partenaires du Massif (Vosges Développement 88, ADT 67 et le Comité Départemental du Tourisme 90);
- Apport en capital à la SAS « Destination Haute-Alsace » par le paiement du solde de la souscription en 2011 ;
- Développement du réceptif ferroviaire TGV Rhin-Rhône : L'ADT de Haute-Alsace est coanimateur du cercle Tourisme du Club TGV Rhin-Rhône avec l'Office de Tourisme de Mulhouse.

#### En matière d'ingénierie et de développement touristique :

- Réalisation ou participation à des études contractées en accompagnement d'un projet touristique déjà existant ;
- Mission d'accompagnement de la labellisation (Clévacances, tourisme handicap et divers);
- Assistance à la recherche d'acteurs et d'opérateurs ;
- Partenariats transnationaux;
- Coopération décentralisée.

L'ensemble des actions envisagées est détaillé dans un document annexé au présent rapport.

Il a également été demandé à l'ADT de valoriser touristiquement les itinéraires des grands sites départementaux et de promouvoir la marque Haute-Alsace.

A l'instar de 2010 et conformément à l'article 3.2 de la convention triennale de partenariat, la subvention 2011 intègre les crédits prévus par le Département dans le cadre du schéma départemental du tourisme et des loisirs en vue de la réalisation de différentes opérations de promotion touristique.

## III. AVENANT N°4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ET DISPOSITIONS FINANCIERES

Le budget 2011 de l'ADT est détaillé en annexe 2.

Pour mémoire, la convention triennale de partenariat a prévu une autorisation d'engagement de 7 663 107 € pour les années 2009, 2010 et 2011, avec une augmentation de la subvention de 2 % par an.

L'échéancier prévisionnel décliné par année est le suivant :

Année 2009 : 2 504 107 €

Année 2010 : 2 554 000 €

Année 2011 : 2 605 000 €

Il est précisé que le montant attribué en 2010 a fait l'objet de l'avenant  $n^\circ$  3 à la convention triennale qui a maintenu la somme attribuée en 2010 au montant de la subvention votée en 2009, soit 2 504 107  $\in$  (délibération  $n^\circ$  CG-2009-5-2-3).

Comme prévu dans la convention triennale, l'ADT a sollicité une subvention de 2 605 000 € auprès du Département. Compte tenu du contexte budgétaire, il est proposé de fixer le montant de la subvention attribuée au titre de cet exercice à 2 580 000 € au lieu de 2 605 000 €.

Cette modification est prise en compte dans le cadre de l'avenant n° 4 à la convention triennale de partenariat (cf. annexe).

Il est précisé que les documents transmis par l'ADT annexés au présent rapport (dont notamment le budget et la note explicative des actions envisagées) sont basés sur le montant de subvention sollicité par l'ADT, soit 2 605 000 €. De même, l'article 2 de l'avenant n° 4, qui détaille la répartition de la subvention par périmètre d'intervention, reprend les éléments transmis par l'ADT dans le cadre de sa demande de subvention.

#### En conclusion, je vous propose:

- d'accorder à l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace (ADT) une subvention totale de 2 580 000 € pour son fonctionnement pour l'année 2011 ;
- d'approuver l'avenant n° 4 à la convention pluriannuelle de partenariat à intervenir entre l'ADT et le Département et de m'autoriser à le signer ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F841 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

#### **PROJET DE BUDGET 2011**

#### Convention pluriannuelle de partenariat 2009 - 2011

Note descriptive de la demande d'aide financière sollicitée auprès du Conseil Général du Haut-Rhin par l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace

La demande d'aide financière sollicitée auprès du Conseil Général se chiffre **2 605 000 €** incluant la cotisation du Conseil Général en sa qualité de membre de l'ADT pour 2 480 €.

C'est ainsi que le projet de budget 2011 présenté par l'ADT 68 s'élève à un total de dépenses de 2 608 800 € :

- 1 293 906 € en charges de personnel,
- 1 314 894 € en actions de promotion, ingénierie et développement, et fonctionnement général.

#### 1. CHARGES DE PERSONNEL

Concernant l'augmentation des charges de personnel, celle-ci est principalement liée à l'augmentation de la valeur du point applicable à notre association, eu égard à la Convention collective nationale des organismes de tourisme à laquelle notre réseau RN2D est signataire et régissant les conditions d'emploi et de travail des salariés de l'ADT.

L'augmentation prévisionnelle de la valeur du point pour 2011 n'étant pas connue lors de l'élaboration du présent budget, il a été pris en compte un coût estimatif des charges de personnel à fin décembre 2010 avec une augmentation des charges de personnel à hauteur de 1,5 % au titre de 2011 (augmentation espérée de la valeur du point pour 2011). Les charges de personnel incluent également en prévisionnel la dotation annuelle d'IFC (Indemnité de fin de carrière), de congés payés, des cotisations de formation ainsi que la taxe sur les salaires et la quote-part employeur relative à l'attribution de titres-restaurants et de la prime de transport. Il est ainsi prévu un montant de 1 293 906 € en charges de personnel pour un effectif de 19,51 ETP.

Les dépenses prévisionnelles des charges de personnel au titre des 3 périmètres définis par la convention se répartissent comme suit :

- 1.1 Promotion touristique : 9 ETP pour 529 390 €
- ➤ 1.2 Ingénierie et développement touristique : 7,51 ETP pour 509 851 €
- > 1.3 Fonctionnement général : 3 ETP pour 254 665 €

#### 2. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS TOURISTIQUES ET FONCTIONNEMENT

#### 2.1 Périmètre lié à la PROMOTION TOURISTIQUE

Poursuite de la promotion touristique pour un montant prévisionnel de 910 657 €

#### Présentation des principaux axes de promotion pour 2011 :

- ➤ Réalisation d'éditions touristiques généralistes et thématiques et développement des outils de communication pour un global prévisionnel de 269 000 € détaillé comme suit :
  - o Les éditions touristiques pour un total de 180 000 € Les éditions régionales sont réalisées en partenariat avec l'ADT 67
    - Guide des Hôtels-Restaurants Alsace 2011-2012 : 150 000 ex.
    - Brochure Camping Caravaning Alsace 2010-2011: 70 000 ex.
    - Guide pour les Organisateurs de Voyage (sur deux ans) : 6 500 ex.

- Guide des Loisirs Haut-Rhin: 25 000 ex.
- Brochure des Manifestations Alsace : 50 000 ex.
- Guide pratique du tourisme équestre : 5 000 ex.
- Brochure Clévacances Alsace : 12 000 ex.
- Editions thématiques (brochure Noël, cyclotourisme, tourisme équestre, courts séjours, tourisme rural, affiches et cartes, etc...).

Il est à noter que pour les éditions sur deux ans la charge comptable est répartie sur deux ans. Il en va de même pour l'inscription budgétaire. Néanmoins la trésorerie est impactée pour la totalité du coût de réalisation (100 %) dans l'année de parution.

- Développement des technologies de l'information et de la communication (site internet ADT
   68 Circuits GPS multimedia Newsletter Alsace diffusion par e-mailing) pour 20 000 €
- o Mise en place d'un site Internet de Destination Alsace (site commun au CRT Alsace et aux 2 ADT 67 et 68) pour 37 000 €
- o Poursuite de la gestion de la documentation pour 32 000 € (diffusion de la documentation touristique aux OT-SI du Haut-Rhin, départements limitrophes et OT Etranger, à destination des salons et évènementiels programmés au planning de promotion)
- ➤ Réalisation du programme d'actions défini par le comité de direction de l'ADT au titre de la promotion pour un total de 472 522 €
  - o Participation à des salons grand public et workshops professionnels, à des opérations de promotion et évènementiels divers, pour une enveloppe globale prévisionnelle de 167 860 €

En 2011, l'ADT du Haut-Rhin en collaboration avec l'ADT 67 et pour certaines actions en liaison avec le CRT, a prévu de participer, sous le label « Tourisme en Alsace » à 25 workshops et salons dont le calendrier 2011 et les fiches techniques afférentes sont joints en Annexe 1.

Il est à noter que les professionnels du tourisme et l'ensemble des acteurs publics, associatifs et privés concernés par le tourisme sont associés à la mise en œuvre de cette politique de développement touristique. Leur présence à nos côtés à l'occasion des manifestations professionnelles et grand public est primordiale pour présenter l'offre touristique de notre région.

L'ADT de Haute-Alsace sera également présente à la Regiomesse de Lörrach du 25 au 27 mars 2011 compte tenu de l'intérêt de partenaires du Sud Alsace pour cette manifestation (clientèle de proximité, à raison de 61 000 visiteurs)

- o Contribution à des projets Interreg IV pour un montant de 14 634 €
  - ✓ Tourisme dans la région métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur / Upper Rhein Valley 2009-2012 (3 ans) : ce projet a débuté en mai 2009 et comprend 3 volets : communication (promotion commune de la destination Rhin Supérieur sur les marchés éloignés Etats-Unis, Canada, Inde , Chine, Japon), Formation-recherche et observation (formation initiale et formation continue, programmes d'échanges d'employés et d'apprentis et création d'un master), Innovation touristique (création et animation d'un réseau d'entreprises du tourisme tri-rhénan) pour une contribution annuelle de 5 000 €
  - ✓ Projet Démarrage 2010-2012 (3 ans): ce projet entend développer et promouvoir le cyclotourisme sur les bords du Rhin, de sa source en Suisse jusqu'à l'aval aux Pays-Bas notamment par la création d'un portail internet véloroute pour une contribution annuelle de 5 000 €
  - ✓ Projet Lieux Mythiques 2011-2012 (2 ans) : « chemins transfrontaliers de randonnées à pied et à vélo pilotage vers les lieux mythiques dans le Rhin supérieur » pour une contribution annuelle de 4 634 €

- Projets PER 68/88 « Tourisme de Mémoire 14-18 » pour 15 000 €
   Ce PER sera porté par l'ADT 68 et 4 axes de travail ont été identifiés : ingénierie, promotion des sites et du tourisme de mémoire à l'échelle du massif, pédagogie et commercialisation.
  - Il sera animé par un comité de pilotage regroupant les communautés de communes ou les associations gestionnaires des sites, Vosges Développement, le conseil scientifique et l'ADT de Haute-Alsace.
- o Mercatique évènementielle territoriale pour 50 000 € (congrès de la Fédération Nationale des Gîtes de France et de la Fédération du Club Vosgien, assemblée générale de la Fédération Française de Ski, soutien au développement et à la promotion du tourisme de mémoire et militaire, 50ème anniversaire de la Route Verte et autres évènementiels)
- Poursuite des actions liées à la promotion collective du Massif des Vosges pour 15 733 €
   (quote-part ADT 68), l'ADT du Haut-Rhin assurant la maitrise d'ouvrage des opérations
   menées dans le cadre de cette promotion collective en liaison avec les autres partenaires du
   Massif (Vosges Développement 88, ADT 67 et le CDT 90)
  - ✓ Editions touristiques :
     Guide des loisirs hiver 2011

     Edition de la carte Massif des Vosges
  - ✓ Promotion touristique du massif des Vosges : salon de la randonnée à Paris en 2011
  - ✓ Ingénierie et communication : Rédaction de deux lettres d'information « Massif des Vosges Tourisme » N° 5 et 6

Le plan de financement prévisionnel portant sur cette deuxième tranche d'actions 2010-2011 prévoit l'obtention espérée d'une subvention à hauteur de 50 % au titre du programme « FEDER-Objectif Compétitivité Régionale et Emploi en Lorraine 2007-2013 », le solde étant pris en compte par les CDT du Massif des Vosges.

- o Autres opérations, montagne, sport et loisirs de nature pour 22 892 €
- Organisation d'accueils de presse (journalistes, TO, agents de voyage, autres médias TV ou radio), de conférences de presse locales ou délocalisées, d'accueil d'instances touristiques et autres partenaires;
  - L'organisation de ces accueils visent à assurer la présence de l'Alsace dans les médias ainsi qu'à développer la notoriété de notre région pour 41 616 €
- o Opérations de partenariat : organismes touristiques à vocations générale pour 20 808 €
- o Publicité Insertion pour 20 808 €
- Audio-visuel et tournage de films pour 14 566 €
- Matériel promotionnel pour 20 808 €
- Secours en montagne pour 21 000 €
- o Concours de fleurissement pour 43 697 €
- o Médailles du tourisme et autres animations pour 3 100 €
- ➤ Apport en capital à la SAS « Destination Haute-Alsace » par le paiement du solde de la souscription à hauteur de 41 135 € ; l'activité commerciale de la SAS a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et bénéficie de toutes les dispositions légales pour exercer la vente de voyages et de séjours.
- ➤ Développement du réceptif ferroviaire TGV Rhin-Rhône pour 93 000 €

L'ADT de Haute-Alsace est co-animateur du cercle Tourisme du Club TGV Rhin-Rhône avec l'Office du Tourisme de Mulhouse.

Mise en place d'une stratégie touristique triennale :

 Définition des marchés prioritaires : courts séjours - zone à moins de 2h30/3h de TGV Dijon, Chalons et Beaune Paris-Gare de Lyon Marseille et Lyon

- Elaboration de produits tourisme TGV Rhin-Rhône (musées tourisme d'affaires et manifestations d'entreprises - Route des Vins d'Alsace - Ballons des Vosges à pied et en vélo - Sundgau et Jura alsacien avec Bâle et Delemont - Oenotourisme en Alsace et Bourgogne.
- Participation à des opérations de promotion dédiées au TGV (micro-marché)
- > Opération de cobranding avec les partenaires touristiques et entreprises pour 35 000 €.

#### 2.2 Périmètre lié à l'INGENIERIE et au DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le périmètre Ingénierie et développement touristique s'élève à un montant prévisionnel de 101 660 € en actions et missions pour 2011.

#### Présentation des principaux axes pour 2011 :

- Réalisation ou participation à des études contractées en accompagnement d'un projet touristique déjà existant (perspective d'évolution du projet) ou à réaliser pour 60 000 €
- Mission d'accompagnement de la labellisation (clévacances, tourisme handicap et divers) pour 4 000 €
- Assistance à la recherche d'acteurs et d'opérateurs pour 12 660 €
- Partenariat transnationaux pour 10 000 €
- ➤ Coopération décentralisée pour 15 000 €

Il est à relever que ce périmètre est davantage impacté en charges de personnel qu'en actions et missions directes.

L'objectif principal de ce périmètre vise à :

- ✓ apporter conseil et assistance aux porteurs de projets publics et privés,
- ✓ assurer l'instruction des dossiers de demande de subvention en matière d'investissement touristique et d'études.

#### 2.3 FONCTIONNEMENT GENERAL

Le périmètre fonctionnement général s'élève à un montant prévisionnel de 302 577 €. Il inclut les charges liées au fonctionnement de la structure : téléphone-fax-hébergement internet, affranchissement, fonctionnement du parc informatique (locations mobilières et maintenance), fournitures de bureau, abonnements, cotisations, prestations de nettoyage, honoraires, assurances, autres frais divers, taxe d'habitation, frais de déplacement et mission (hors salons et opérations de promotion).

#### 3. SYNTHESE DES PERIMETRES

Pour chaque périmètre d'intervention, l'ADT prévoit au titre de l'année 2011 les dépenses suivantes (synthèse charges de personnel et actions touristique) :

Promotion touristique : budget global : 1 440 047 € (529 390 + 910 657) Ingénierie et développement touristique : 611 511 € (509 851 + 101 660)

Fonctionnement général : **553 442** € (254 665 + 302 577 – (2 700 cotisations + 1 100 produits

financiers soit 3 800)

Subvention sollicitée : total des 3 périmètres pour un montant de 2 605 000 €

# AVENANT N°4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE HAUTE-ALSACE

Vu le traité instituant la Communauté européenne et notamment ses articles 87 et 88;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Général du Haut-Rhin n°CG-2008-5-2-1 du 11 et 12 décembre 2008, n° CG-2009-5-2-3 du 10 décembre 2009, n°CG-2010-2-9-1 du 25 juin 2010, n° du 7 décembre 2010 et la délibération de la Commission Permanente n°CP-2009-4-2-5 du 20 mars 2009 ;

Vu la convention pluriannuelle de partenariat entre le Département du Haut-Rhin et l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace,

Le Département du Haut-Rhin, dont le siège est 100 avenue d'Alsace – 68000 COLMAR, représenté par le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, Monsieur Charles BUTTNER,

ci-après dénommé « Le Département »,

d'une part,

EΤ

**L'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace** dont le siège est 1 rue Schlumberger – 68000 COLMAR, représentée par son Président, Monsieur Eric STRAUMANN,

dénommée ci-après « l'ADT ».

d'autre part,

#### **PREAMBULE**

Une convention triennale de partenariat entre l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace (ADT) et le Conseil Général a été adoptée lors de la Séance Plénière du Conseil Général du Haut-Rhin du 11 et 12 décembre 2008 et signée le 26 janvier 2009.

Il est précisé que l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace est depuis son Assemblée Générale du 14 juin 2010 la nouvelle dénomination de l'Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin.

La convention triennale de partenariat prévoyait une augmentation de 2 % de la subvention accordée annuellement à l'ADT, soit :

Année 2009 : 2 504 107 €

Année 2010 : 2 554 000 € Année 2011 : 2 605 000 €

Il est précisé que le montant attribué en 2010 a fait l'objet de l'avenant à la convention triennale n°3 qui a maintenu la somme attribuée en 2010 au montant de la subvention votée en 2009, soit 2 504 107 € (délibération n° CG-2009-5-2-3).

Comme prévu dans la convention triennale, l'ADT a sollicité une subvention de 2 605 000 € pour 2011.

Compte tenu du contexte budgétaire il a été décidé de fixer le montant de la subvention attribuée en 2011 à l'ADT à 2 580 000 € au lieu de 2 605 000 €.

Ceci exposé,

#### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

#### **ARTICLE 1:**

L'article 3.1 « Cadre financier général » de la convention susvisée est modifié comme suit :

Le programme pluriannuel, objet de la présente convention, a été défini en fonction des éléments connus à ce jour. Les montants financiers ventilés aux différents périmètres et nomenclatures d'actions le sont à titre prévisionnel. Toute modification à ce plan est encadrée par les dispositions indiquées aux articles 2.2 et 3.4.

Le Département alloue à l'ADT 68 une enveloppe financière prévisionnelle, sous forme d'autorisation d'engagement triennale, dont le montant est fixé par le Conseil Général. Cette autorisation d'engagement est fixée à 7 663 107 € pour les années 2009, 2010 et 2011. Elle sera mobilisée par l'ADT sous forme de demande de subvention annuelle, soumise à l'approbation du Conseil Général lors du débat sur le budget primitif départemental.

L'échéancier prévisionnel est le suivant :

année 2009 : 2 504 107 €
année 2010 : 2 504 107 €
année 2011 : 2 580 000 €

#### ARTICLE 2:

L'article 3.2 « cadrage financier du programme pluriannuel» de la convention susvisée est modifié comme suit :

L'actuel schéma départemental du tourisme et des loisirs arrive à échéance : en conséquence, il est convenu que les crédits prévus par le Département dans le cadre de ce schéma seront maintenus en 2010 et 2011, de façon provisoire et sous réserve du vote des budgets correspondants par le Conseil Général, jusqu'à l'adoption du prochain schéma départemental de tourisme et de loisirs.

Pour chaque périmètre d'intervention, l'ADT prévoit pour chaque année de référence les dépenses suivantes :

■ Année 2009 :

Promotion touristique : budget global : 1 408 077 Ingénierie et développement touristique : 582 705

Dépenses de fonctionnement général :	513 325
■ Année 2010 :	
Promotion touristique : budget global : 1 Ingénierie et développement touristique : Dépenses de fonctionnement général :	387 182 589 946 526 979
■ Année 2011 :	
Promotion touristique : budget global : 1 Ingénierie et développement touristique : Dépenses de fonctionnement général : (chiffres figurant dans la demande de subv	440 047 611 511 553 442 ention de l'ADT pour l'année 2011)
Le détail des périmètres, à l'échelon de dét figure en annexe 2.	ail précisé aux paragraphes a et b de l'article 2.1
Fait en deux exemplaires originaux,	
	Signé à Colmar, le
Pour l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace	ue Pour le Département du Haut-Rhin
Monsieur Eric STRAUMANN Président de l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace	Monsieur Charles BUTTNER Président du Conseil Général

#### **ADT**

### Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace

#### Exercice 2009

#### Analyse des données financières :

Les subventions (2 390 K€ en 2009) représentent la quasi-totalité des produits d'exploitation de l'ADT (2 448 K€), dans la mesure où l'association fournit un service gratuit.

En 2009, la subvention départementale s'est élevée à 2 504 K€. Le différentiel s'explique par le fonctionnement du compte commun ADT 68 – ADT 67, qui aboutit à transférer une partie des ressources vers ledit compte. Ce compte permet aux 2 ADT de monter des opérations en commun, dans un souci de meilleure efficacité et d'optimisation des coûts.

Depuis 2009, le bilan de l'ADT 68 intègre sa contribution à ce compte : 303 K€ de produits (ont été ainsi transféré vers ce compte et ont permis de financer 302 K€ d'actions en commun avec l'ADT 67, mais au bénéfice de l'ADT 68. Ces données sont équivalentes pour l'ADT 67.

Les charges d'exploitation 2009 sont en progression de + 232 K€, incluant le transfert expliqué ci-dessus.

Le résultat d'exploitation est légèrement négatif (- 4 K€ pour 2009, comparé à - 18K€ pour 2008) ; le résultat financier et le résultat exceptionnel positifs permettent de dégager un résultat net positif de + 4 K€.

La capacité d'autofinancement (représentant l'ensemble des flux financiers provenant de l'activité) est stable : 20 K€ comparé à 21 K€ en 2008.

Les provisions pour risques et charges correspondent exclusivement à la provision pour indemnités de départ à la retraite (203 K€ au 31/12/2009).

En terme de structure de bilan et des principaux indicateurs financiers, les équilibres sont respectés et la situation financière reste saine.

Après couverture des dettes exigibles, l'actif réalisable et disponible (créances + trésorerie) s'élève à 183 K€ (y compris la créance de 1 K€ relative au compte collectif) .

La trésorerie disponible (387 K€ fin 2009 ; 245 K€ fin 2008) représente 36 jours de fonctionnement (36 jours fin 2008).

#### ADT

## Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace EXERCICE 2009

#### Chiffres en milliers d'€uros

#### PRESENTATION SIMPLIFIEE DU BILAN

ACTIF	2007	2008	2009
Immobilisations	11	10	11
Stocks			
Créances	297	295	117
Valeurs mobilières	168	225	359
Trésorerie	20	20	28
Comptes de régularisation	168	34	71
TOTAL	664	584	586

	PASSIF	2007	2008	2009
	Capitaux propres	55	59	62
	Provisions	163	180	203
,	Fonds dédiés	0		
)	Emprunts			
3	Dettes diverses	419	338	321
	Comptes de régularisation	27	7	
;	TOTAL	664	584	586

#### PRESENTATION SIMPLIFIEE DU COMPTE DE RESULTAT

		ONNEES	3				
	2007	2008	2009		2007	2008	2009
CA							
Subventions d'exploitation	2 640	2 059	2 390	% subv. / pdts d'exploit.	100%	100%	98%
Total produits d'exploit.	2 644	2 065	2 448				
Total charges d' exploit.	-2 693	-2 221	-2 453	% ch. expl. avt dot. / pdts	102%	108%	100%
Cpte coll. tourisme 67/68		138	1				
Mvt s/ fds dédiés	75			_			
Résultat d'exploitation	26	-18	-4	% rés. expl. / pdts expl.	1%	-1%	0%
Résultat financier	22	21	7				
Résultat exceptionnel			1				
Mvt s/ fds dédiés(*)							
Impôt sur les sociétés							
Résultat net	48	3	4	% résultat net / pdts expl.	2%	0%	0%

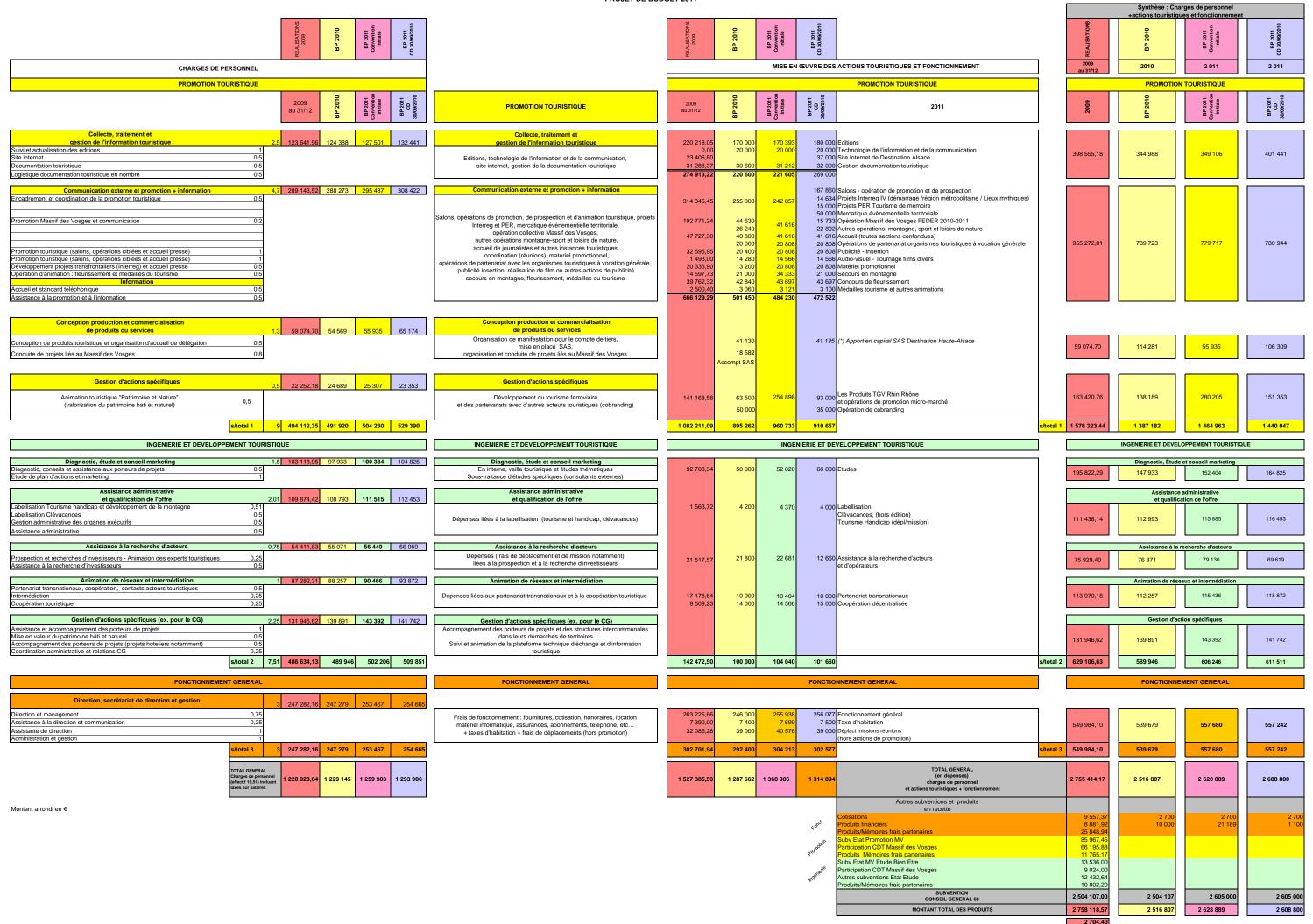
Chiffres négatifs : charges

#### PRINCIPAUX INDICATEURS

	2007	2008	2009
Evolution des produits d'exploitation	14%	-22%	19%
Capacité d'autofinancement (CAF)	21	21	20
Fonds de Roulement (FR)	207	229	254
Besoin en Fonds Roulement (BFR)	19	-16	-133
Trésorerie (FR - BFR)	188	245	387

BFR négatif = ressource de financement

#### CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2009-2011 AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE HAUTE-ALSACE / CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN PROJET DE BUDGET 2011



Résultat